

Nombre de Conseillers

En exercice 15  
Présents 11  
Votants 14

Pour 14  
Contre 0  
Abstentions 0

Délibération N°328

**Engagement,  
liquidation et  
mandatement des  
dépenses  
d'investissement  
jusqu'à l'adoption des  
budgets primitifs 2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un Février, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Evelyne Brisson, Mme Nathalie Chiavarino, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par M. Michel Calmet, M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, Mme Audrey Varro par M. Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables, de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 de la Commune et du budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram et Peïra-Cava, étant entendu que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget de la Commune, les calculs sont les suivants :

**AR Prefecture**

006-210600771-20250221-328-DE  
Reçu le 26/02/2025

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits pouvant être ouvert
Sans opération	231/23	836 022,82 €	209 005,71 €
Opération d'équipement N° 318 (vidéo)	231/23	6 997,32 €	1 749,33 €
Opération d'équipement N° 337 (chaufferie école)	231/23	37 000,00 €	9 250,00 €
Opération d'équipement N° 338 (travaux capucines)	231/23	350 000,00 €	87 500,00 €
Opération d'équipement N° 344 (études caserne)	203/20	109 000,00 €	27 250,00 €
Opération d'équipement N° 345 (chaufferie école)	231/23	240 000,00 €	60 000,00 €
Opération d'équipement N° 346 (sécurisation école)	231/23	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération d'équipement N° 72 (bâtiments communaux)	231/23	58 178,00 €	14 544,50 €
Opération d'équipement N° 73 (voirie)	231/23	70 459,62 €	17 614,91 €
Opération d'équipement N° 81 (matériel)	2156/21	5 000,00 €	1 250,00 €
	2157/21	10 000,00 €	2 500,00 €
	2183/21	11 531,03 €	2 882,76 €
	2184/21	9 133,56 €	2 283,39 €
	2188/21	45 105,76 €	11 276,44 €
	Total	80 770,35 €	20 192,59 €
<b>Total</b>		<b>1 838 428,11 €</b>	<b>459 607,03 €</b>

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram et Peïra-Cava, les calculs sont les suivants :

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits pouvant être ouvert
Sans opération	2315/23	0,00 €	0,00 €
Opération d'équipement N° 204	2315/23	75 832,86 €	18 958,22 €
Opération d'équipement N° 217	2315/23	28 560,00 €	7 140,00 €
Opération d'équipement N° 260	2315/23	10 091,96 €	2 522,99 €
Opération d'équipement N° 272	2315/23	31 348,00 €	7 837,00 €
Opération d'équipement N° 296	2315/23	100 000,00 €	25 000,00 €
<b>Total</b>		<b>245 832,82 €</b>	<b>61 458,21 €</b>

**AR Prefecture**

006-210600771-20250221-328-DE  
Reçu le 26/02/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance,  
Michel Calmet



La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

A blue ink signature of Christiane Ricort, written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.

**AR Prefecture**

006-210600771-20250221-328-DE  
Reçu le 26/02/2025

